



N°2026-22

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres

Effectif légal **16**
(dont 2 syndics suppléants et 2
conseillers municipaux ne
participant pas au vote)

En exercice **15**

Présents **14**

Pouvoirs **1**

Vote pour **12**

Vote contre **0**

Abstention **0**

Ne participe pas au vote **3**

Syndic suppléant : 1

Maire-adjoint : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire au siège, les membres du Conseil syndical de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte sous la présidence de Monsieur LEJEALLE François, président.

Date de convocation du conseil : **Le 18 septembre 2026**

PRÉSENTS :

Membres du Conseil

François LEJEALLE (président)

Pierre LIEBAERT (vice-président)

Frédéric CERTAIN (syndic)

Jean-Jacques CHIOZZI (syndic-vice-président d'honneur)

Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)

Frédéric DELMAS (syndic)

Jean-Luc GAYET (syndic)

Sabine MARNIQUET (syndic)

Natacha MONNET (syndic)

Jean-Luc POTTIER (syndic)

Philippe TROUKENS (syndic)

Sophie YOLDJOGLOU (syndic)

REPRÉSENTÉS :

Nathalie PASSEDOUET (syndic) représentée par Sabine MARNIQUET

Elus municipaux

Tania GÜNTHER-FUMAT (Maire-Adjoint)

Philippe LIÉGEOIS (Maire-Adjoint)

CESSION DU VEHICULE 502 ENT 78

Monsieur le Président indique au Conseil Syndical que le véhicule Škoda Roomster immatriculé 502 ENT 78 de 2008 peut être vendu du fait de l'acquisition cette année d'un véhicule électrique pour le remplacer. Il est précisé que le véhicule est usé.

Il est proposé de céder ce véhicule pour 700 €, montant correspondant à une offre de reprise d'un garage. Monsieur Emmanuel DUMONTEIL accepte d'acquérir le véhicule immatriculé 502 ENT 78 au prix de 700 €.

LE CONSEIL SYNDICAL

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment dans son article 31

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **AUTORISE** le président à céder à Monsieur Emmanuel DUMONTEIL le véhicule Škoda Roomster immatriculé 502 ENT 78 en l'état, au prix de 700 €.
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Maisons-Laffitte, le 25 septembre 2026

Second signataire

Le président

Pierre LIEBAERT

François LEJEALLE

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Publié le : **25 septembre 2026**

Transmis à la Préfecture de Versailles le : **25 septembre 2026**